



Bien vivre à Ormoy-la-Rivière

Votre bulletin d'information
Juillet 2022

À vos agendas !

Fermeture de la mairie

Du mardi **26 juillet** au samedi **30 juillet inclus**
et du samedi **20 août** au mardi **30 août inclus**
Permanences les 24 et 27 août de 10 h à 12 h.

SEPTEMBRE

Jeudi 1^{er} septembre

On reprend le
chemin de l'école !



Dimanche 4 septembre

Forum des
associations (*)
et
Marché de
producteurs (*)



Samedi 17 et
dimanche 18 septembre

Journées du patrimoine (*)

OCTOBRE

Samedi 2 octobre



Début des
vacances scolaires d'automne

NOVEMBRE

Vendredi 11 novembre

Commémoration
de l'armistice (*)



DÉCEMBRE

Samedi 3 et
dimanche 4 décembre

Marché de Noël (*)

* : manifestations maintenues en fonction des conditions et règles sanitaires



Chers administrés,

J'espère que vous consulterez avec intérêt ce nouveau numéro de « Bien vivre à Ormoy-la-Rivière » qui, comme à l'accoutumée, retrace l'essentiel des événements qui se sont déroulés dans notre village depuis la précédente parution, et nous livre une multitude d'informations utiles au quotidien et à la préservation de notre cadre de vie.

Par ailleurs, deux pages sont consacrées au budget, adopté au printemps.

Les voyants de la collectivité sont au vert.

La clôture des comptes 2021 fait état d'un résultat en fonctionnement de 135 000 euros, en nette progression par rapport à 2020.

C'est même le meilleur résultat obtenu depuis 2017 si l'on excepte des produits exceptionnels perçus au cours de l'année 2019.

Les charges globales de fonctionnement sont en net recul tandis que les recettes sont en légère augmentation.

Pour 2022, l'accent sera porté sur la poursuite des investissements, qui seront financés en grande partie par l'emprunt, compte tenu du faible taux d'endettement de la collectivité, et des conditions avantageuses négociées avant la remontée des taux, et ce, plutôt que d'alourdir la fiscalité.

La rentrée s'annonce sous de bons auspices avec le retour du forum des associations, absent depuis trois ans, et l'organisation du premier marché fermier, le dimanche 4 septembre.

J'aurai plaisir à vous y retrouver.

D'ici là, je vous souhaite un bel été.

Michaël Mérigot
votre maire



Résultats des élections 2022

Élections présidentielles



		1 ^{er} tour		2 ^e tour	
Inscrits		710		710	
Votants		582	82,0%	548	77,2%
Suffrages exprimés		572		503	
Votes blancs		9		33	
Votes nuls		1		12	
Emmanuel Macron	(LREM)	158	27,6%	292	58,1%
Marine Le Pen	(RN)	129	22,6%	211	41,9%
Jean-Luc Mélenchon	(LFI)	91	15,9%		
Valérie Pécresse	(LR)	48	8,4%		
Éric Zemmour	(Reconquête!)	45	7,9%		
Yannick Jadot	(EELV)	35	6,1%		
Jean Lassalle	(Résistons!)	19	3,3%		
Fabien Roussel	(PCF)	11	1,9%		
Anne Hidalgo	(PS)	10	1,7%		
Nicolas Dupont-Aignan	(DLF)	10	1,7%		
Philippe Poutou	(NPA)	9	1,6%		
Nathalie Arthaud	(LO)	7	1,2%		

Élections législatives



		1 ^{er} tour		2 ^e tour	
Inscrits		716		715	
Votants		398	55,6%	406	56,8%
Suffrages exprimés		389		338	
Votes blancs		8		60	
Votes nuls		1		8	
Naïma Sifer	(E)	108	27,8%		
Mathieu Hillaire	(LFI)	98	25,2%	147	43,5%
Nathalie Da Conceicao Carvalho	(RN)	80	20,6%	191	56,5%
Éveline Bryon	(Rec)	30	7,7%		
Jean-Philippe Dugoin-Clément	(UDI)	30	7,7%		
Mama Sy	(DVD)	17	4,4%		
Antonin Morelle	(DVD)	15	3,9%		
Vincent Bielak	(Souv)	5	1,3%		
Pascal Lemaire	(ECOLO)	3	0,8%		
Mathilde Phan Hieu	(DXG)	2	0,5%		
François Parolini	(DVG)	1	0,3%		

Bilan financier 2021

Fonctionnement

Dépenses

Si le budget 2020 avait été fortement impacté par le contexte sanitaire, l'année 2021 a permis un retour à une situation quasi normale.

Les charges de fonctionnement ont été maîtrisées et sont en nette baisse par rapport à 2020. Ainsi les charges à caractère général décroissent de 15 % (158 k€ versus 186 k€ en 2020) et les charges de personnel reculent de 12 % (- 38 k€) : elles s'établissent à 263 k€, soit 274 € par habitant. Les charges exceptionnelles sont en forte baisse (- 54 k€) tandis que les charges financières restent stables.

Recettes

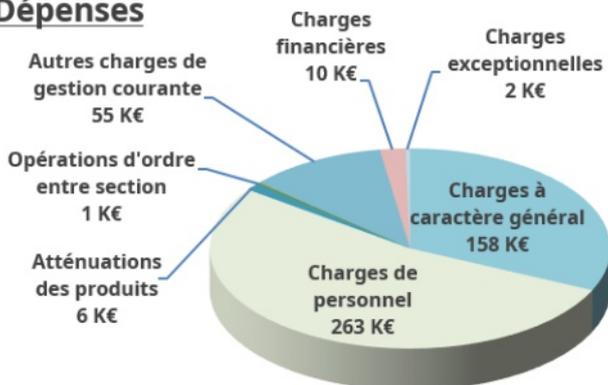
Les recettes fiscales ont augmenté de 2,5 %. Elles représentent 422 € par habitant, ce qui reste à un niveau très inférieur aux strates départementale, régionale et nationale.

Les dotations de l'État ont baissé de 16 k€ par rapport à l'année précédente.

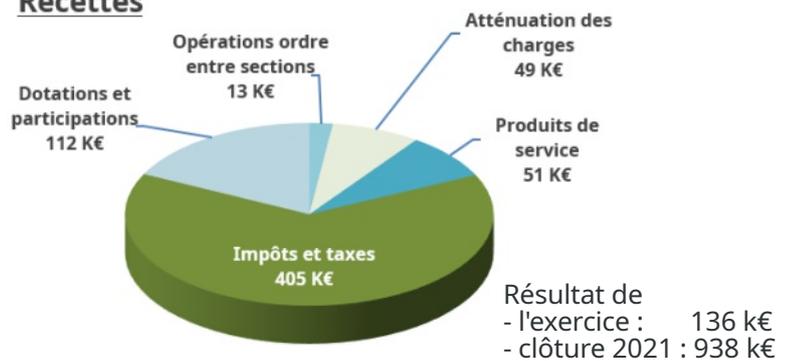
Les produits de service ont augmenté de 30 % (50 k€ versus 38 k€).

Le résultat de l'exercice en fonctionnement s'élève à 136 k€ (pour mémoire 25 k€ en 2020).

Dépenses



Recettes



Investissement

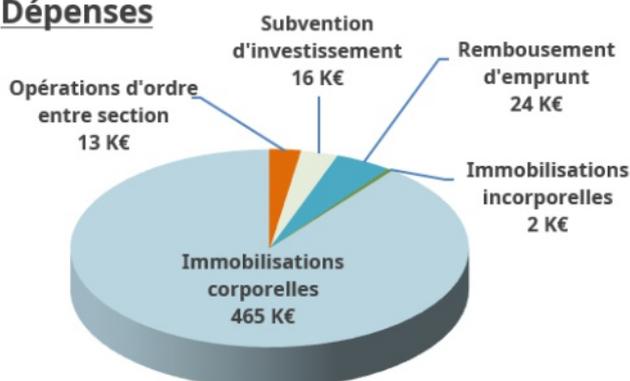
Le niveau d'investissement a été très soutenu en 2021.

Parmi les principales réalisations, on peut citer la réalisation du commerce / logement rue de l'Église, la fin du remplacement des rondins au niveau du groupe scolaire et Grande Rue, la réfection de la Sente des Prés, la sécurisation des bâtiments communaux.

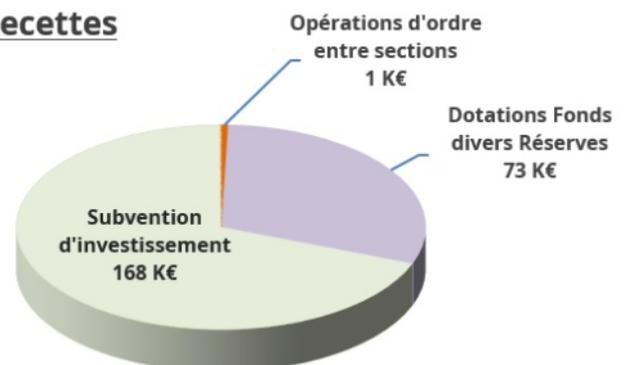
Au total, ce sont 464 k€ qui ont été investis.

En amont, ces investissements ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de divers syndicats (SIEGE) ou collectivités (CAESE, Département, Région).

Dépenses

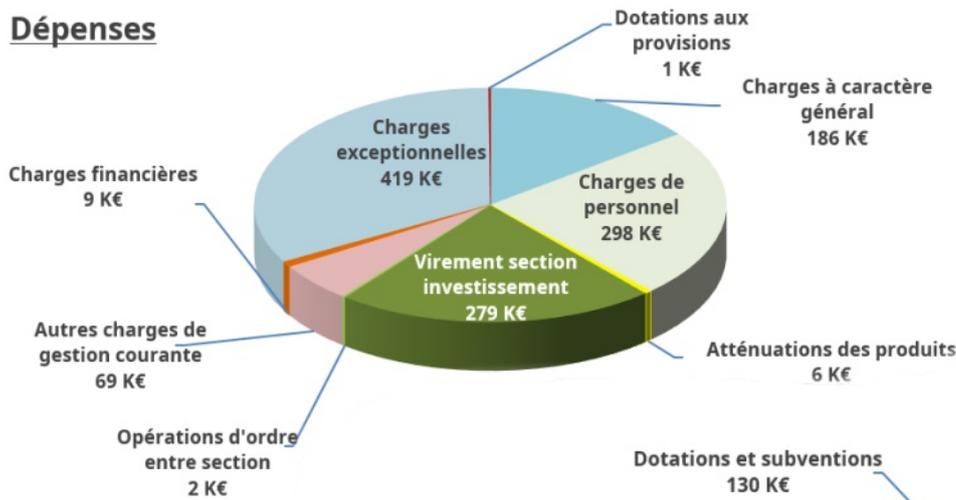


Recettes



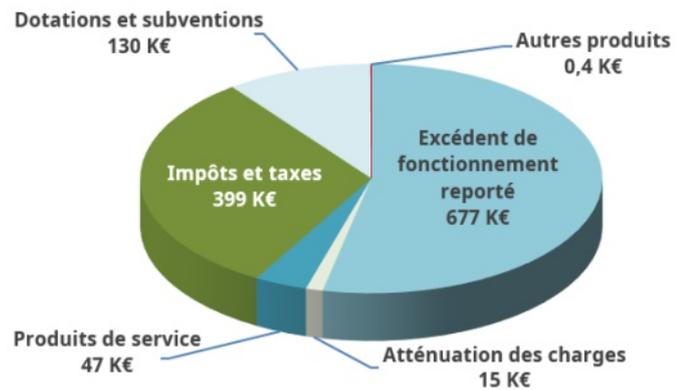
Budget primitif 2022

Dépenses



Fonctionnement

Recettes



Investissement

Détail des principaux investissements envisagés avec coûts estimés (avant subvention)

- Réalisation de l'espace multisport
prévu initialement en 2021 mais financé et réalisé en 2022 100 k€
- Réfection totale de l'éclairage public 200 k€
- Aménagement du carrefour RD 49 / rue du Mesnil 72 k€
- Aménagement de la sente de Vauvert 78 k€
- Diverses opérations de mises aux normes et de sécurisation

Taxes foncières 2022 : pas de hausse de la part communale.

Comme lors des deux années précédentes, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité directe locale.

Le taux de 28,78 % est ainsi maintenu pour 2022.

Vous verrez cependant votre avis d'imposition évoluer, compte tenu d'une part, de la variation du coefficient de revalorisation qui est appliqué par l'État sur les bases d'imposition et, d'autre part, de l'augmentation de la part intercommunale.



Z + M
SUR MON DÉPARTEMENT



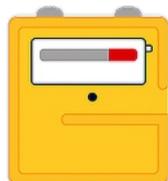
L'Essonne réinvente

la Prime éco-logis 91 !

Lancée en 2019, cette aide du Département aux propriétaires et aux copropriétés pour les travaux de rénovation énergétique est renouvelée. L'objectif : en finir avec les « passoires énergétiques » et favoriser les travaux visant un gain énergétique d'au moins 35 %. L'aide peut atteindre 4 000 € pour des gros travaux en fonction des revenus du ménage et jusqu'à 3 750 € par logement pour les syndicats des copropriétaires. Elle est cumulable

avec de nombreuses aides financières comme par exemple MaPrimeRénov'. En plus de l'isolation, du remplacement des fenêtres ou du chauffage, de nouveaux travaux sont éligibles : l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, de panneaux photovoltaïques ou d'une centrale de production d'énergie renouvelable.

Retrouvez toutes les informations sur primeecologis91.fr



Gaz et nouveau compteur communicant

Le compteur de gaz change et devient **Gazpar**, compteur communicant gaz bientôt déployés sur notre commune et installés par l'entreprise SLTP, mandatée par GRDF.

Voici de quoi découvrir Gazpar en quelques questions - réponses.

Le compteur communicant gaz, c'est quoi ?

GRDF, principal distributeur de gaz naturel en France, déploie les compteurs communicants gaz. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, ce compteur favorisera une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel.

Les données quotidiennes de consommation relevées seront en effet mises à votre disposition sur « Mon Espace GRDF » (*espace personnalisé et sécurisé accessible sur grdf.fr*) suite à l'installation du compteur Gazpar.

Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises à votre fournisseur d'énergie, quel qu'il soit ; jusqu'à présent, les données de consommation étaient envoyées tous les six mois à votre fournisseur.

Quand sera installé ce nouveau compteur ?

L'ensemble des compteurs sera changé à l'automne. Les administrés concernés recevront un courrier environ 1 mois avant le changement, puis 15 jours avant l'intervention pour préciser si leur présence est nécessaire ou non.

Qui effectuera cette intervention ?

GRDF a mandaté l'entreprise SLTP dont les intervenants portent à connaissance des clients un badge d'identification.

Combien de temps dure l'intervention ?

L'intervention dure environ 30 minutes. Pour autant si la présence du client est nécessaire, un créneau horaire de 2 heures lui sera proposé, le technicien informera de son arrivée quelques dizaines de minutes au préalable.

L'intervention est-elle payante ?

L'intervention est sans frais supplémentaire.

Quand a-t-on accès à ses données de consommation ?

GRDF enverra une notification d'accès aux données de consommation à l'attention du client environ 20 jours après l'installation du compteur ; le client pourra accéder à ses données sur son espace personnalisé et sécurisé.

Où trouver des réponses en cas de questions complémentaires ?

- Par téléphone auprès de GRDF au 09 70 73 65 98 (du lundi au vendredi de 8 h à 21 h et le samedi de 8 h à 20 h, sans coût supplémentaire).

- En ligne sur : www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/gazpar-le-compteur-communicant-gaz

d'après





Nouveau système d'information sur les armes (SIA)

Le nouveau **Système d'Information sur les Armes (SIA)**, destiné à assurer la traçabilité des armes en circulation en France et à vérifier qu'elles sont détenues par des personnes disposant des autorisations et capacités requises, est opérationnel depuis le 8 février dernier.

Le SIA concerne les différentes catégories de détenteurs d'armes qui doivent, de manière progressive et jusqu'au 1^{er} juillet 2023 dernier délai, créer leur compte sur ce nouveau système pour acquérir, vendre une arme ou, le cas échéant, déposer des demandes

d'autorisation en vue de les acquérir ou de les détenir.

Au-delà de cette échéance, les détenteurs ne seront plus autorisés à conserver leurs droits sur les armes qu'ils possèdent.

Ainsi, **depuis le 8 février 2022**, ce sont les **chasseurs** qui doivent créer leur compte personnel.

Les **licenciés et anciens licenciés** des fédérations de **tir, ball-trap et ski-biathlon** y auront accès quant à eux à **partir du mois de septembre 2022**.



Saison de chasse 2022 - 2023 à Ormoy-la-Rivière

Pour l'association ormoisienne **La Borne Ferrée**, la chasse se déroule du 2 octobre 2022 au 8 janvier 2023.

Dans les secteurs de la Topineau, du haut de la Vallée aux Loups et du Mesnil, des **chasses aux gros gibiers** sont organisées avec la mention : « Chasse aux gros gibiers » ou « Chasse en cours ».

La chasse a lieu uniquement le dimanche pour le petit gibier (*faisans, lapins, lièvres, pigeons, bécasses*) selon les horaires :

- 9 h à 12 h / 14 h à 18 h jusqu'au 31/10/22,
- 9 h à 12 h / 14 h à 17 h du 01/11/22 au 08/01/23.

Elles se déroulent le matin, de 9 h à 13 h 30, et sont programmées les dimanches :

- **2 octobre 2022**
- **20 novembre 2022**
- **17 décembre 2022**
- **8 janvier 2023**
- **12 février 2023**



Dépistages des cancers : ces programmes qui nous concernent

DÉPISTAGE DESCANCERS

Centre de coordination
Île-de-France

Site de l'Essonne

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Île-de-France (CRCDC-Île-de-France), est en charge des dépistages organisés de trois cancers :

- ⇒ cancer colorectal pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans,
- ⇒ cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans,
- ⇒ cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans.



Mars Bleu mois dédié à la prévention du cancer colorectal.

Deuxième cause de mortalité par cancer en France, détecté tôt il est guéri dans 9 cas sur 10. Le dépistage joue donc un rôle essentiel !

Entre 50 et 74 ans, vous êtes invité(e) par courrier, tous les deux ans, à consulter votre médecin traitant afin qu'il vous remette un test de dépistage. Ce courrier vous est envoyé par le CRCDC-IDF de votre département.

Votre médecin vous pose les questions qui lui permettront de déterminer votre niveau de risque et vous oriente vers la modalité de dépistage adaptée à votre situation.

Le dépistage organisé du cancer colorectal consiste en la réalisation d'un test immunologique rapide et indolore, à faire chez soi, qui vise à rechercher du sang occulte à l'œil nu.



La prévention du cancer du col de l'utérus trouve place en janvier.

Chaque année en France, le cancer du col de l'utérus touche près de 3 000 femmes et cause environ 1 100 décès. 90 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce au dépistage.

Ce cancer peut être dépisté très tôt grâce à la réalisation d'un test de dépistage entre 25 et 65 ans. Ce test permet aussi de détecter des lésions précancéreuses et de les traiter avant qu'elles ne se

transforment en cancer.

La fréquence du dépistage varie selon votre âge :

- de 25 à 29 ans : il est recommandé de réaliser deux examens cytologiques à un an d'intervalle puis 3 ans plus tard si le résultat des deux premiers est normal ;
- de 30 à 65 ans : il est recommandé de réaliser un test HPV tous les 5 ans, à débiter 3 ans après le dernier examen cytologique normal ou dès 30 ans en l'absence de dépistage antérieur.



Octobre rose mois pour la prévention du cancer du sein.

Cancer féminin le plus fréquent (*une femme sur huit y sera confrontée au cours de sa vie, 49 000 sont touchées chaque année en France*) il est la première cause de mortalité par cancer chez la femme.

Dépisté précocement c'est un des cancers que l'on sait le mieux guérir aujourd'hui.

Un examen clinique de vos seins (*palpation*) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.

Une mammographie tous les deux ans vous est proposée dans le cadre du dépistage organisé si vous avez entre 50 et 74 ans et que vous n'avez ni symptôme ni facteur de risque.

En cas de risque plus élevé, d'autres modalités de surveillance peuvent vous être proposées, parlez-en à votre médecin ou gynécologue.

Si certaines périodes de l'année sont plus particulièrement dédiées à la communication autour de la prévention de chacun de ces cancers, restons vigilants tout au long des mois !



Le suivi de ma santé : activer « Mon espace santé »



À compter du 21 mars, les assurés de l'Essonne, ont reçu un email ou un courrier les invitant à activer « Mon espace santé », nouveau service numérique proposé par l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé. « Mon espace santé » succède au Dossier Médical Partagé (DMP), qu'il n'est plus possible de créer depuis un an.

Personnel et sécurisé, « **Mon espace santé** » a vocation à devenir votre futur carnet de santé numérique, vous permettant de stocker toutes les informations de santé utiles à votre suivi médical (*ordonnances, résultats d'analyse de biologie, comptes rendus médicaux, etc.*) et de les partager avec les professionnels et établissements de santé de votre choix. Il offre également une messagerie santé pour sécuriser les échanges avec les professionnels et établissements de santé qui les prennent en charge.

Chacun peut choisir d'activer « Mon espace santé », ou de s'y opposer, en se rendant sur monespacesante.fr.

Pour cela, il suffit de se munir de sa carte Vitale et du code provisoire présent dans l'e-mail ou le courrier.

En cas de besoin, l'assuré peut solliciter de l'**aide au 34 22**, dédié à cette opération.

Nota : à l'issue d'un délai de 6 semaines à compter de l'envoi de l'email ou du courrier d'information, et en l'absence d'opposition, le profil a été ouvert mais à tout moment, indépendamment de sa décision initiale, chacun peut activer ou clôturer son profil.

Avec « Mon espace santé », chaque **utilisateur peut garder avec lui toutes ses informations médicales** et dispose de services numériques qui l'aident à participer au suivi et à la préservation de sa santé au quotidien. Cet espace numérique personnel contient un « coffre-fort sécurisé » où sont classés tous les

documents de santé, utiles en cas d'hospitalisation urgente par exemple, qui sera progressivement alimenté automatiquement par les médecins et autres professionnels, laboratoires, hôpitaux, etc.

Il comporte également un profil médical où l'utilisateur peut remplir ses informations personnelles (*allergies et antécédents familiaux...*) et mettre à jour ses constantes (*tension, glycémie,...*).

Courant 2022, « Mon espace santé » s'enrichit d'un agenda médical qui pourra être complété aussi bien par le patient que par les professionnels et établissements de santé qui le suivent ; à terme il sera ainsi possible de bénéficier de rappels pour ses vaccins ou dépistages.

En complément un catalogue d'applications et de services (*portails patients, objets connectés, etc.*), référencés par les pouvoirs publics, pourront alimenter « Mon espace santé » si l'utilisateur donne son accord.

Hautement sécurisées, toutes les données de « Mon espace santé » sont hébergées en France.

Et les informations enregistrées dans le service sont **préservées par le secret médical** :

- seuls les professionnels de santé autorisés par l'utilisateur peuvent le consulter ;
- l'utilisateur peut savoir qui a consulté, modifié, ajouté un document dans son dossier médical ;
- l'utilisateur peut également ajouter, supprimer ou masquer un document à tout moment depuis le site ou l'application.



Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

Ma **santé** peut être **en danger** quand ces **3 conditions** sont réunies :

- **il fait très chaud,**
- **la nuit, la température ne descend pas, ou très peu,**
- **cela dure 3 jours ou plus.**

Les risques sur votre santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents.

Il faut se préparer avant les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants, donc :

- **restez au frais,**
- **buvez de l'eau,**
- **évitez l'alcool,**
- **mangez en quantité suffisante,**
- **fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit,**
- **mouillez-vous le corps,**
- **donnez et prenez des nouvelles de vos proches,**
- **préférez des activités sans efforts,**
- **en cas de malaise, appelez le 15.**

Si vous êtes une personne :

- de 65 ans et plus,
- âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail,
- adulte handicapée bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du Livre II du Code de l'action sociale et des familles, ou d'une pension d'invalidité,

allez en mairie pour vous inscrire auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Ormoy-la-Rivière.



ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool | Mangez en quantité suffisante | Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit | Mouillez-vous le corps | Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement | Portez un masque | Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

Prenez soin de vous !

Information : constat de biens non bâtis présumés sans maître

Si leurs propriétaires ne se font pas connaître dans le délai légal, les **biens cadastrés AH 97 et AH 99** sont **susceptibles d'appropriation par la commune** au titre de la législation relative aux biens sans maître. (cf. Arrêté municipal N° 12/2022)



Premiers coups de pédale du « Vélorail de la Juine »

Après plus de 3 ans de préparation et un an de travaux, le vélorail de l'Essonne – Vallée de la Juine a ouvert ses portes le 9 juillet.

La ligne d'Étampes à Méréville, fermée depuis 1969, reste gérée par SNCF Réseau.

La renaissance de cette voie ferrée en tant que vélorail est un projet ancien réactivé en 2017 ; soutenu par le Département de l'Essonne et la communauté d'agglomération (CAESE), l'aboutissement de ce projet résulte



de multiples rencontres et échanges avec les collectivités, les organismes de contrôle et la SNCF.

La transformation d'une voie abandonnée en vélorail est chose rare en Île de France.

Dans l'air du temps, l'activité de vélorail participe à l'émergence d'un tourisme doux, respectueux de l'environnement et du patrimoine ferroviaire. Il permet la sauvegarde de la voie ferrée et la découverte des trésors de la Vallée de la Juine au plus grand nombre.



Les vélorails déployés sont de toute dernière génération, fabriqués en France, pourvus d'une assistance électrique et de panneaux solaires.

Une famille de 6 personnes (dont 2 enfants) peut y embarquer aisément, 3 qui pédalent et 3 qui se reposent et contemplant le spectacle de la nature.

Les roues caoutchoutées limitent le bruit pour mieux profiter du paysage sans gêner la faune.

Actuellement trois allers-retours sont prévus tous les jours de cet été (sauf le lundi) au tarif de 38 € par vélorail.



Cette promenade insolite dure deux heures. La promenade serpente le long de la vallée de la Juine et fait 12 km aller et retour au départ de Saint-Cyr-la-Rivière.

Le parcours, en très grande partie boisé, dévoile une très riche diversité de paysages dans une atmosphère des années 1950, typique des voies ferrées secondaires.

Le vélorail de la vallée de la Juine s'adresse à tous les publics et vous attend nombreux dès le 9 juillet et tout l'été.

Réservations :

Sur le site : www.veloraildelajuine.fr

Par téléphone : 06 95 66 73 45

Par mail : contact@veloraildelajuine.fr





Unité de méthanisation Bioénergie de Dhület à Ormoy-La-Rivière (91) © Éric GARBAULT - L'INSTITUT PARIS REGION

Zoom sur le site de méthanisation de la commune

*Alimenté par des résidus de culture, le site de méthanisation **Bioénergie de Dhület** valorise, depuis février 2020, 10 500 tonnes d'intrants par an au service de l'économie circulaire.*

Le site de méthanisation Bioénergie de Dhület est exploité par Matthieu IMBAULT qui s'est associé à Mauritz QUAAK.

En se lançant dans l'aventure de la méthanisation, ils ont fait le choix de la transition énergétique.

Leur objectif : diversifier et pérenniser leur activité en devenant producteurs de gaz renouvelable, et contribuer ainsi à l'ancrage d'une économie locale.

Bioénergie de Dhület est alimenté par des résidus de cultures intermédiaires (CIVE) et des sous-produits végétaux ⁽¹⁾, tous issus de l'activité agricole de ces exploitations.

Après fermentation, ils deviennent du biogaz, puis du biométhane.

Ce gaz vert alimente sept communes environnantes ⁽²⁾, grâce au réseau de distribution de gaz exploité par GRDF, qui a dû réaliser un maillage de 1 300 mètres.

Quant au digestat (*résidu de la méthanisation*) il sert d'engrais naturel : épandu sur les champs des exploitations agricoles, il permet donc un retour au sol de la matière organique.

Ainsi, depuis le 4 février 2020, le site injecte 150 Nm³/h de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel exploité par GRDF. Cette production de 12,2 à 12,4 GWh/an équivaut à la consommation en gaz soit de :

- 4 fois les consommations annuelles de la commune (*nous consommons donc du gaz vert !*),
- 1 880 maisons individuelles RT 2012 ⁽³⁾,
- 45 bus alimentés en bioGNV ⁽⁴⁾.

Le biométhane, énergie d'avenir produite localement

Actuellement, 3 sites injectent du gaz vert dans les réseaux gaziers de l'Essonne :

- Bioénergie de Dhület sur notre commune,
- L'Écosite SEMARDEL, à Vert-le-Grand,
- Gatigaz à Boutigny-sur-Essonne.

Dans le contexte géopolitique et énergétique actuel, la méthanisation se présente comme une solution de production d'énergie renouvelable et locale, qui contribue à l'atteinte de l'indépendance énergétique ainsi qu'aux objectifs nationaux de réduction de gaz à effet de serre.

Les projets de méthanisation apportent également un complément de revenu au monde agricole, avec des agriculteurs acteurs de la transition énergétique.

d'après 

1 : pulpes de betteraves, grains cassés

2 : Boutervilliers, Chalo-Saint-Mars, Étampes, Mérobert, Morigny-Champigny, Ormoy-la-Rivière et Saint-Hilaire

3 : RT 2012 = réglementation thermique appliquée pour toutes les maisons neuves depuis le 01/01/2013

4 : bioGNV = gaz naturel utilisé pour la mobilité et obtenu de la méthanisation de déchets organiques



24 avril 2022 : hommage aux déportés



Gabriel GAUTRON, enfant de Saint-Cyr-la-Rivière, repose dans le cimetière de notre commune.

Membre du réseau

« *Ceux de la résistance* », après avoir pris part à diverses actions il fut arrêté en novembre 1943, puis déporté à Buchenwald. Rapatrié le 28 juin 1945, Gabriel GAUTRON, « *déporté résistant* », a été décoré de la Croix de guerre avec étoile de bronze fin 1945.

Ainsi que chaque année, ce dernier dimanche d'avril a vu notre commune rendre hommage à Gabriel GAUTRON.

77^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

En ce jour anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, sur le parvis de l'église, la cérémonie commémorative a réuni les ormoisiens autour du souvenir dû à nos Morts pour la France.

Après les prises de parole de M. le Maire puis du Conseil Municipal Jeunes, gerbe et fleurs ont été déposées, hommage à chacun des enfants de la commune morts pour leur patrie.



« ... Chaque année, avec fidélité, avec reconnaissance, la Nation porte son regard et son affection en direction de celles et ceux qui sont morts pour elles, vers celles et ceux qui ont combattu avec abnégation et qui ont contribué à abattre le fléau nazi. ... »

*Mme Geneviève Darrieussecq,
Ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants*

Notre salle polyvalente, lieu de culture

Conférences et projection de film au programme de ce début d'année.



Sous l'égide du **Rotary - Club d'Étampes**, un **cycle de conférences** a été programmé dans notre commune.

Débuté en novembre

2021 ce cycle comportait deux conférences en 2022.

Si nous regrettons que la situation sanitaire ne nous ait pas permis de nous informer sur ce qui se cache derrière les mots de « perturbateurs endocriniens » ainsi que de leurs effets sur la santé (*conférence prévue début février*) en revanche nous avons pu découvrir quelques-uns des aspects du travail de la police scientifique début mai.

Avec ce que leur a présenté Richard MARLET, les quelques 70 auditeurs ne sont pas devenus des « experts »... toutefois le travail de fourmis de notre police scientifique au quotidien s'en trouve éclairé.

Tout début juillet notre salle a été le cadre de la projection de courts films anciens tournés par des habitants de commune voisines.

Ormo-la-Rivière et le Service Patrimoine de la communauté d'agglomération accueillent « **Cinéam** », qui depuis 1999 collecte, sauvegarde et valorise les films amateurs, principalement en Essonne.

Ce fut un plaisir pour la quarantaine de spectateurs de revoir ou découvrir ces images d'un passé plus ou moins proche, et, pour certains, présent dans leur mémoire : fêtes locales, travaux de la ferme, embouteillages des premiers congés payés...



Dans un coin du grenier vous avez **des films de famille** qui dorment ? **Confiez-les à Cinéam** : numérisés par leurs soins, ils reprendront vie.

Contact et information :
www.cineam.fr



Le frelon asiatique, un prédateur qui raffole des abeilles !

Depuis 2020, et après avoir obtenu le **label APicité®**, Ormoy-la-Rivière s'est engagé à poursuivre et améliorer sa démarche en faveur des pollinisateurs. **Chacun peut participer** à la démarche de notre village en faveur des pollinisateurs, par exemple avec la **lutte contre les frelons asiatiques**.



Le frelon asiatique est un insecte dont l'impact sur l'apiculture est dévastateur : il

attaque directement les abeilles, ce qui anéantit le cheptel de nombreux apiculteurs.

Si le frelon asiatique se nourrit de fruits, de diptères (*mouches, syrphes*) et d'hyménoptères en général (*abeille, guêpe*), l'abeille domestique représente à peu près 30% de son régime alimentaire.

Les frelons asiatiques raffolent plus particu-



lièrement du thorax des abeilles, car il contient de nombreuses protéines idéales pour nourrir leur couvain.

Une fois l'abeille attrapée et bloquée entre ses pattes, le frelon la dépèce donc pour n'emporter que le thorax pour ses larves.

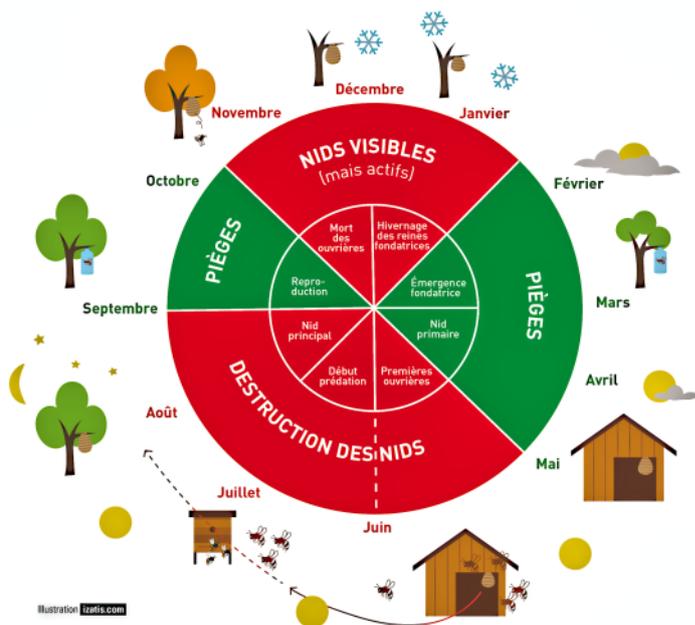
Pour chasser, le frelon stationne dans l'air à proximité de la ruche, ou se pose sur la planche d'envol pour attraper les ouvrières qui reviennent après avoir butiné.

Il peut même parvenir à



rentrer si la ruche est affaiblie, à la sortie de l'été par exemple.

Plusieurs mois par an nous pouvons, pour préserver l'écosystème, aider les apiculteurs à lutter contre la prolifération du frelon asiatique : **posons des pièges !**



Afin de piéger sélectivement le frelon asiatique, et d'éviter que trop d'insectes

autres que des frelons asiatiques ne soient aussi piégés il est recommandé de poser les pièges sur les périodes d'émergence des fondatrices et de création des nids primaires, puis sur la période de reproduction, sans oublier d'entretenir ses pièges.



Fabriquer son piège à frelons asiatiques

Simple, réalisé à partir de deux bouteilles en plastique, ce piège permet aux autres insectes de pouvoir s'en échapper.

1. couper le goulot de la 1^{ère} bouteille,
2. enfoncer le goulot dans le corps de la bouteille,
3. avec un foret, percer le fond de la bouteille de plusieurs trous pour laisser passer l'odeur de l'appât,
4. couper le culot de la 2^e bouteille à environ 10 cm de haut,
5. enfoncer le culot de la 1^{ère} bouteille dans celui de la 2^e,
6. pour que les espèces autres que les frelons aient une chance de s'échapper, faire des trous tout autour de la 1^{ère} bouteille,
7. créer un chapeau (il évite que l'eau de pluie tombe dans le piège ce qui rendrait l'appât moins efficace) ; percer 2 trous latéraux en haut du piège, y passer de la ficelle pour maintenir le couvercle.

Réaliser son appât sélectif pour frelons

L'appât sélectif le plus efficace se compose de 1/4 de volume de sirop de grenadine ou de cassis, utilisé pur, 1/2 de volume de bière brune, et 1/4 de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles).

Verser l'appât dans la bouteille par le haut et recharger le piège en appât environ toutes les deux semaines.

Note : les frelons pris au piège émettent des signaux de détresse qui attirent les autres frelons alentour.

Où placer les pièges à frelons asiatiques ?

Mettre un ou plusieurs pièges, selon la taille de votre jardin, en hauteur, par exemple dans un arbre, et en dehors des endroits très fréquentés.

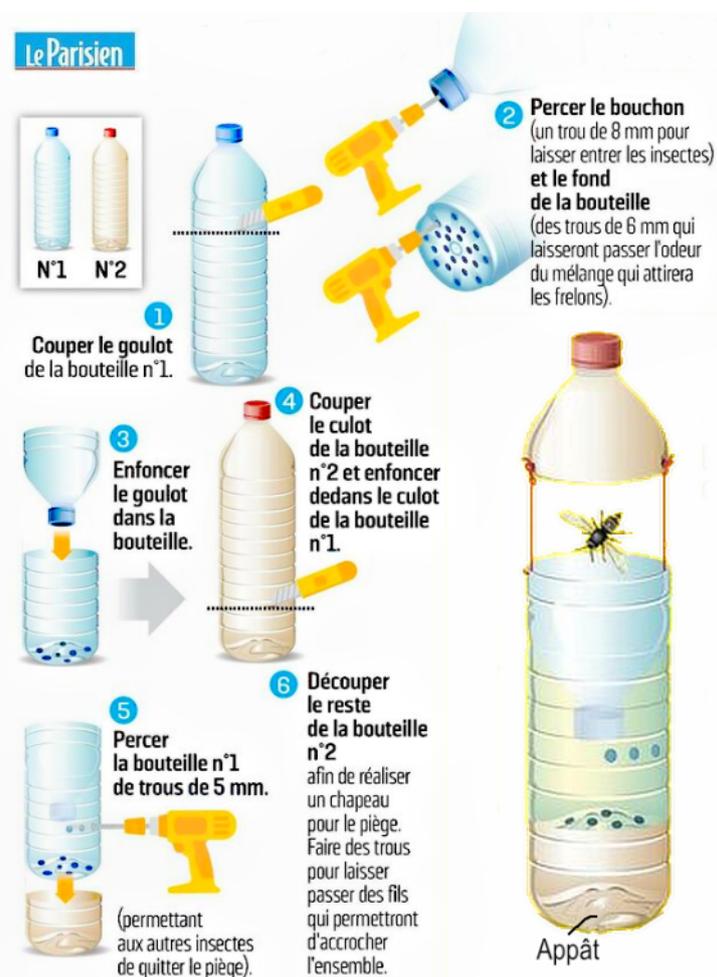
Comment se débarrasser du piège rempli de frelons ?

Au bout d'un moment, le piège, saturé de frelons, ne fonctionne plus, toutefois certains frelons peuvent être encore vivants à l'intérieur.

Il est donc utile de prendre des précautions pour se débarrasser de ce piège :

- mettre le piège dans un seau ou une baignoire,
- remplir le piège et le récipient avec de l'eau pour noyer les frelons,
- attendre 24 heures,
- mettre le piège à la poubelle,

Et, si besoin, remplacer le piège par un autre.





Utilisation des engins à moteur



Afin de garantir la tranquillité de tous, l'arrêté communal N° 24/2015 n'autorise l'utilisation par les particuliers des engins à moteur (*jard*

nage et bricolage) que sur les seules plages :

- **lundi à vendredi : 8 h - 12 h et 14 h - 19 h 30**
- **le samedi : 8 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 19 h 30**
- **le dimanche et les jours fériés : 10 h - 12 h**

Vous partez en vacances ? Opération tranquillité !

N'oubliez pas de **signaler votre absence auprès de la police d'Étampes ou à la mairie**, où un formulaire à remplir est à votre disposition.



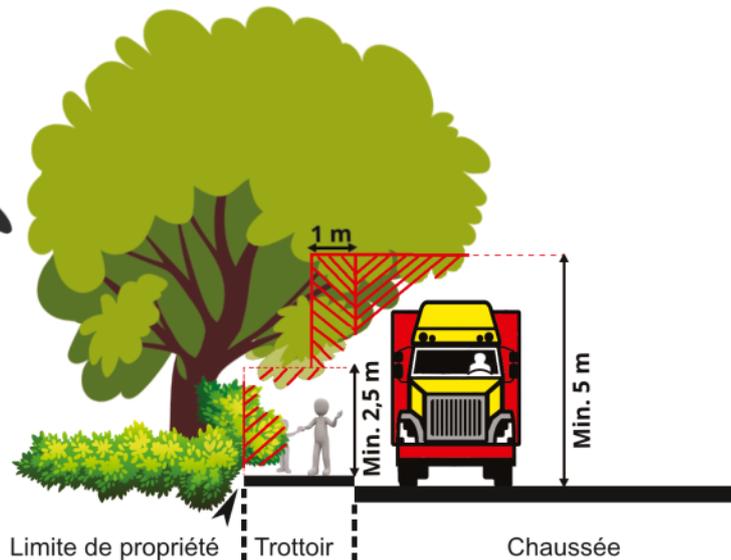
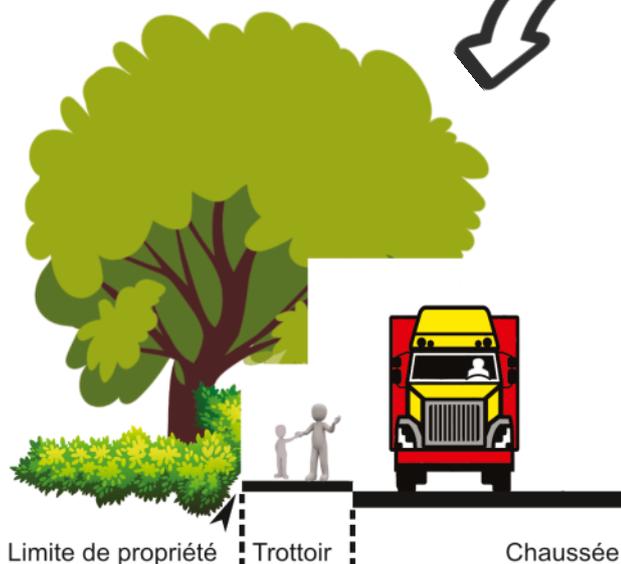
Partez rassuré : une **ronde** sera **effectuée régulièrement autour** de votre **domicile** et sachez que vous pouvez bénéficier de ce service à tout moment dans l'année.

Entretien des végétaux en bordure de voie publique

En bordure des routes et des trottoirs les végétaux (arbres, haies...) des propriétés privées peuvent entraver la circulation des piétons, des deux-roues et des véhicules, et réduire la visibilité.

Attention : en cas d'accident votre responsabilité peut être engagée !

**J'applique la réglementation :
je maintiens mes plantations.**



**Je veille à la sécurité :
je taille mes haies !**

Pour mémoire :

le maire peut si besoin contraindre à élaguer des arbres, plantations... , et en cas de mise en demeure sans résultat, il peut faire procéder aux travaux d'élagage, dont les frais seront à la charge des propriétaires négligents.



Que faire de vos déchets interdits dans vos poubelles ?

Nos bacs à ordures ménagères et nos bacs pour emballages ne peuvent pas accueillir tous nos déchets.

Quels sont ceux qui y sont interdits et que devons-nous en faire ?

Piles, batteries, ampoules

les recycler via des filières spécialisées.
Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés

Médicaments périmés

à rapporter en pharmacie pour être sûr qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée

Déchets d'équipements électroniques

- les ramener à un distributeur
(dans l'obligation de récupérer le vieil appareil),
- en faire don à une association,
- les déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes dédiés

Huiles alimentaires

dans votre poubelle d'ordures ménagères en petite quantité toutefois il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés

Huiles de moteurs et autres huiles de vidange

les jeter dans des points de collecte spécifiques
(avec bacs de collecte dédiés) ou chez un garagiste

Pneus

à ramener chez un garagiste ou en déchetterie
Nota : pour le garagiste vérifier au préalable qu'il prend bien les anciens pneus

Vous videz un logement, une maison ; comment faire ?

Vous avez de gros volumes d'encombrants à évacuer ?

Deux possibilités s'offrent à vous :



1. contacter « ALLO ENCOMBRANTS », service de collecte des encombrants sur le territoire du SEDRE.

Vous appelez le **01 64 56 03 63** pour prendre rendez-vous ; un questionnaire permettra alors de cerner votre besoin et d'organiser cette collecte dans les conditions optimales.

Vous disposez de **2 passages gratuits dans l'année** ; à partir du 3^e, ils sont facturables.

2. vous rendre vous-même en déchetterie.

Pour éviter que votre carte ne soit bloquée pour fraude (*tonnage trop important, suspicion d'usage professionnel, utilisation d'un véhicule professionnel...*) pensez à faire **au préalable une demande de dérogation** sur dechetterie@siredom.com

Rappel : l'éco-centre de Saclas est ouvert les lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h (18 h l'été) ainsi que les dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h.



Les actions de la Caisse des Écoles

Le saviez-vous ?

Avec diverses animations du village (marchés, carnaval, muguet, halloween, kermesse), la **Caisse des Écoles œuvre tout au long de l'année.**

Les **fonds récoltés** lors de ces animations participent au **financement d'activités variées pour les enfants de l'école** : gratuitement, ou à des tarifs abordables pour les familles, les enfants vont voir et/ou montent des **spectacles**, pratiquent des **sports** encadrés par des professionnels, profitent de **sorties** ou de **voyages**.

Pour exister la Caisse des Écoles a besoin non seulement de ceux qui la gèrent (parents d'élèves engagés dans le Bureau aux côtés de la Mairie) mais aussi et surtout de celles et ceux qui viennent en soutien donner de leur temps pour préparer et participer aux manifestations organisées dans la commune.

Vous voulez que les jeunes élèves ormoisiens bénéficient encore d'activités variées ? Que vous ayez ou non des enfants dans notre école, venez aider la Caisse des Écoles : elle a besoin de vous pour perdurer, et... les enfants comptent sur vous !

Au fait : vous y serez toujours les bienvenus et vous y partagerez une ambiance chaleureuse et conviviale...



Après en avoir été privés pendant deux ans Carnaval a pu revivre dans nos rues !

Il a fallu plusieurs dimanches après-midis où se sont retrouvés les parents, artistes, pour donner forme à des décors applaudis par tous.



Sous l'égide d'un **Roi Lion** plus vrai que nature, les rues du village ont été parcourues par deux chars accompagnés de nombreux piétons et au son des

accords de l'Union Philharmonique d'Étampes.

Les enfants ne se sont fait prier ni pour s'asseoir aux côtés de la belle girafe ni pour lancer des

Le 20 mars M. Carnaval était de retour

poignées de confettis à la volée. Si M. Carnaval n'avait pas été brûlé pour marquer l'arrivée du printemps la tradition n'aurait pas été respectée !

Ausi petits et grands se sont-ils retrouvés au terrain de sport autour de café, chocolat chaud et crêpes pour voir se consumer la dépouille du Sieur Binot.



Bravo et merci aux organisateurs !



Marché de printemps, chasse aux œufs et muguet :

un printemps chargé pour la Caisse de Écoles.



Le **Marché de Printemps** s'est tenu tôt dans la saison cette année du fait d'un calendrier chargé. Si cette date avancée a modifié l'offre de végétaux disponibles, en revanche elle n'a altéré ni les **animations** ni la **diversité de l'offre**

des exposants : buvette, restauration, gastronomie, artisanat varié, associations.

Cette journée a également permis de mettre en place une **tombola** au profit de familles ukrainiennes réfugiées à Méréville.

Merci à tous ceux grâce à qui plus de 600 € ont été reversés au CCAS de notre voisin, et tout particulièrement aux généreux commerçants locaux et artisans du marché.

Qui dit « **Pâques** » dit « **œufs** » et cette année les cloches sont passées pour les petits Ormoisiens. Une belle **chasse aux œufs** a ainsi pu se dérouler le matin du dimanche de Pâques, ainsi qu'un atelier « **décoration d'œufs** » pour le



plus grand plaisir de tous !

Un début mai sans muguet ? Impossible ! Et surtout depuis plusieurs années grâce à la Caisse des Ecoles qui vous propose de venir chercher votre

brin de bonheur au profit des enfants de l'école. 2022 n'a pas dérogé à la tradition : **le muguet du 1^{er} mai** était là pour vous !

*Une journée réussie, pour vous ;
merci aux organisateurs !*

Merci à la CDE pour ces manifestations !

Un spectacle de fin d'année et une kermesse, l'arrivée des vacances et quelques larmes...



Quand l'année scolaire touche à sa fin **les enfants sont fiers de pouvoir présenter à leurs parents le spectacle préparé à l'école.**

Ainsi cette année les plus jeunes ont-ils commencé la représentation avec une chanson. La deuxième classe à monter sur scène avait quant à elle préparé chant et danse. Pour les plus grands ils



ont entonné l'Hymne Européen, puis présenté le spectacle de danse

que certains avaient déjà pu voir au Théâtre d'Étampes il y a quelques semaines.



Une fin d'année c'est aussi le moment de dire « **Au revoir** » **aux plus grands qui vont intégrer le collège** ; comme à l'accoutumée la mairie leur a offert un souvenir de leur passage en primaire : une calculette les accompagnera dans un parcours scolaire que nous leur souhaitons excellent.

Une fin d'année également teintée de nostalgie : elle marque le **départ de Mme de Cacheleu après 10 ans auprès de nos enfants.** Les enfants de CM2 lui avaient préparé une surprise, mais c'était sans compter sur la ... chorale des parents et de ses élèves d'hier et d'aujourd'hui et leur chanson dédiée à 10 années au long desquelles les enfants ont



appris avec elle à grandir. Comme eux, nous lui disons simplement :

« 1000 mercis maîtresse ! »



Puis l'après-midi la kermesse s'est déroulée avec ses jeux variés, pour le plaisir des enfants malgré un peu d'humidité...

Très bel été à tous !



Déjà deux ans !

Notre Conseil Municipal Jeunes termine son mandat.

Commencé en septembre 2020, puis prolongé en septembre 2021 en raison de la crise sanitaire qui n'avait permis ni la tenue de manifestation ni la participation aux cérémonies, le mandat des jeunes du Conseil Municipal Jeunes est arrivé à son terme en ce mois de juin.

Sur le courant de l'année 2021-2022, les jeunes se sont investis par deux fois dans le nettoyage du village, ac-



teurs et relais actifs des actions *Essonne Verte Essonne Propre* : le 25 septembre 2021 ainsi que le 21 mai dernier, l'organisation qu'ils ont mise en place a permis de

quadriller les rues du village et d'en ôter nombre d'objets aussi... surprenants qu'inopportuns !

Nos jeunes conseillers ont participé activement aux cé-



rémonies commémoratives du 11 Novembre et du 8 Mai : porte-drapeau, lectures de textes et Marseillaise entonnée en chœur.

Ils ont été également impliqués dans le choix des structures de l'aire de jeux de l'espace multisports. Les jeunes conseillers ont participé activement aux réunions.



Certaines ont permis à chacun d'exprimer leurs opinions à la fois franches et innocentes sur la politique ou encore évoquer leurs inquiétudes face à la guerre en Ukraine.

Dans l'ensemble, les jeunes se déclarent satisfaits de leurs années d'élus qui leur ont permis de comprendre le fonctionnement d'une mairie et de se rendre compte du coût financier des équipements.

Nous les remercions pour leur implication et leur participation active.



Un portail famille local pour la rentrée

*Vous avez besoin de gérer restauration scolaire et/ou accueil périscolaire pour votre (ou vos) enfant(s) scolarisé(s) à Ormoy-la-Rivière ? Rien de plus simple avec **eTicket** !*

Votre nouveau **Portail Famille eTicket** vous permettra pour la prochaine année scolaire de gérer facilement votre dossier, vos réservations et vos factures.

Plus d'informations à retrouver sur www.eticket.qiis.fr

Vous pouvez télécharger facilement l'application **eTicket Famille** :



Nota : pour les familles qui ne souhaitent pas utiliser l'outil informatisé, il sera toujours possible de fonctionner selon la méthode actuelle.



Forum des associations à la rentrée : je réserve mon 4 septembre !

Vous ignorez quelles activités vous sont proposées par les associations ormoisiennes ?

Vous voulez vous réinscrire pour la prochaine saison auprès d'une association locale ?

Elles vous accueilleront, y compris la dernière née : le **Club de pétanque Calou**, et répondront à vos questions **le dimanche 4 septembre, à la salle polyvalente ; venez nombreux, vous êtes attendus !**



Toujours innovante, l'association Ormoy Gym lance un nouveau cours à la rentrée

par Ormoy Gym



Avant l'assemblée, un cours commun à toutes les sections a réuni les adeptes du renforcement musculaire.

Notre assemblée générale s'est tenue le 22 juin dernier dans la joie et la bonne humeur à la salle polyvalente du village.

Durant une saison marquée par la crise sanitaire, le bureau et ses animatrices se sont adaptés au jour le jour pour maintenir en toute sécurité les activités de Gym Douce Relaxation, Gym seniors, Pilate et Fitness. Nous avons remercié tous nos adhérents pour leur confiance et leur coopération.

Cette année se termine sur une très belle note puisque nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'un nouveau cours dédié au stretching qui se déroulera tous les vendredis matins de 9 h 15 à 10 h 15 à la salle de « judo » qui se trouve 9 rue de la Fraternité et qui nous est gentiment prêtée par la mairie de Boissy-la-Rivière.



Échange convivial autour d'un buffet pour lequel chacun a montré ses talents culinaires.



Malgré le début de saison marqué par la reprise de la Covid 70 Adhérents ont pu participer aux cours cette année.

Les cours reprendront le 5 septembre 2022 avec 2 heures d'essai gratuites.

Pour plus d'infos retrouvez nous aussi sur notre stand du forum des associations.

* Rappel de toutes les activités :

Lundi : Gym douce - Relaxation : 14 h 30 - 15 h 30

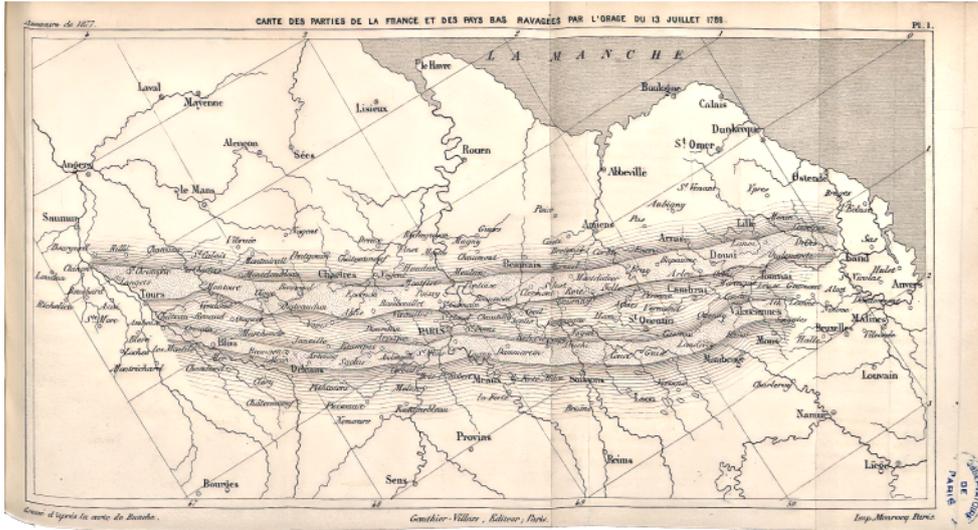
Mardi : Gym seniors : 10 h 30 - 11 h 30

Mercredi : Pilates : 18 h 30 - 19 h 30 / Gym adultes - Fitness : 19 h 30 / 20 h 30 - Pilates : 20 h 30 / 21 h 30

Vendredi : **Nouveau : Stretching** : 9 h 15 / 10 h 15 (Salle de judo - Boissy-la-Rivière)

* **Tous les cours seront définitifs à partir de 12 adhérents.**

*Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances.
L'équipe*



Source gallica.bnf.fr / Observatoire de Paris

mauvaises récoltes (dus également à la sécheresse du printemps 1788) font s'envoler le prix du pain. Le terrible hiver qui suit fait grimper celui du bois, et achève d'exaspérer le peuple qui gronde ... Un orage peut en cacher un autre.

d'après **Le Parisien** du 3 juin 2018
par Charles de SAINT-SAUVEUR
avec l'aimable contribution de
Danielle LIONNET

de sans-culotte.

Dans la capitale, Charles-Joseph Messier, astronome passionné de météorologie, ramasse des grêlons pesants « plus de cinq quarterons »⁽²⁾.

Ses observations rejoignent celles de Tessier qui les juge « gros comme le poing » : « ils étaient lancés avec une telle force qu'ils rebondissaient comme une balle de paume », explique le médecin dans le rapport qu'il rend à la société royale de Médecine le vingt-huit juillet.

Sur quelques quatre cent cinquante kilomètres de long, le cataclysme creuse deux sillons de désolation, distants d'une vingtaine de kilomètres. « En cinq à six minutes, la terre fut recouverte de glaçons », consigne Tessier dans son rapport.

« En moins d'un quart d'heure, cet orage terrible ôta tout espoir de récolte. Tout fut enterré, haché, abimé, déraciné ; les toits découverts, les vitres brisées, les vaches et les moutons tués ou blessés », énumère Messier.

Au total, mille trente-neuf paroisses se déclarent sinistrées, cent mille hectares de terre ne seront pas moissonnés. Mais, de l'avis général, le bilan est très sous-estimé, comme les vingt-cinq millions de francs or de dégâts.

Environ dix pour cent du budget du royaume est liquidé par le déluge, que certains expliquent par la « commotion »⁽³⁾ que le son des cloches produit dans l'air !

Reste que le terrible orage aura des conséquences que personne n' imagine alors : les

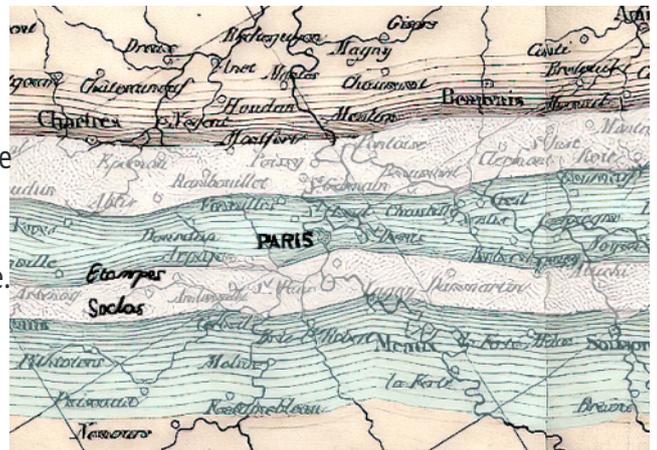
- 1 - H.-A. Tessier a introduit les premiers moutons mérinos en France
- 2 - environ six cents grammes
- 3 - « ... les cloches mises en branle le même jour, à la même heure, à l'occasion de la grand'messe, [ont causé] une vive et forte commotion dans l'air, qui a occasionné la rupture des nuages et la chute des masses d'eau... » - Les cahiers de Paris 1789

Sources

- **Le Parisien** du 3 juin 2018
par Charles de Saint Sauveur
- **KERAUNOS** (ou Observatoire Français des Tornades et des Orages Violents) :
Dossiers événements / 1750-1799
Les violents orages de grêle du 13 juillet 1788
- **Histoire de France, Patrimoine, Tourisme**
Éphéméride, événements / 13 juillet /
Bibliothèque Nationale de France et
Observatoire de Paris

D'après la carte de Jean-Nicolas Buache, Géographe du Roi

Les bandes blanches pointillées désignent les parties qui ont le plus souffert de la grêle dont les paroisses d'Étampes, Saclas et donc Ormoy-la-Rivière. Les bandes bleues ondées désignent les parties qui n'ont eu que de la pluie.





Panneau Pocket

pour recevoir en direct les informations de la mairie

Mis à votre disposition par la commune depuis février 2021, **PanneauPocket** vous permet de recevoir en temps réel les informations diffusées par votre mairie : arrêtés municipaux ou préfectoraux, alertes locales, coupures réseau, travaux, évènements, informations utiles...

Sans création de compte ni données personnelles, l'application, sans publicité, est **accessible à tous et en téléchargement gratuit** : quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur votre smartphone ou votre tablette, et mettre votre commune en favoris.

Et pour encore plus d'accessibilité l'application est aussi disponible depuis un ordinateur sur le site : www.app.panneaupocket.com.

Vous voulez **partager une information** ? Avec le bouton en bas du panneau vous pouvez la transférer aussi bien par courrier ou messagerie électronique que vers un réseau social.

Avec PanneauPocket, informations et alertes restent à portée de main.

155 terminaux vibrent à chaque parution de panneau pour la commune ; vous en faites partie ?

État civil communal pour le premier semestre 2022

Mariages

Xavier GILBERT	et	Dorothee BEGNIS	le 23 avril
Renaud DORVAL	et	Quitterie MATHELIN-MOREAUX	le 7 mai
Sandra FLEURY	et	Méline DESCOT	le 7 mai
Geoffrey CHOQUET	et	Sabrina GHANEM	le 28 mai
Joseph GARNIER	et	Sophie DRAPIER	le 18 juin

Décès

Paulette GILLARD	le 18 février
Charles HOUBLOUP	le 25 mars
Jeannine KUPIAK	le 11 juin

Nota : pour paraître dans cette rubrique, l'autorisation doit en avoir été donnée en mairie.

Ormoy-la-Rivière

Bulletin d'information municipal

Juillet 2022

Directeur de la publication : **Michaël MÉRIGOT**
Responsable de la rédaction : **Michaël MÉRIGOT et le comité de rédaction**
Création et réalisation : **Commission Communication**
Éditeur et impression : **Mairie d'Ormoy-la-Rivière**

Photographies tous droits réservés

Mairie d'Ormoy-la-Rivière

41 Grande Rue

91150 Ormoy-la-Rivière



Mairie : 01 64 94 21 06 et pour les urgences communales : 06 86 10 24 70



mairieormoylariviere@orange.fr



www.ormoy-la-riviere.fr/

